

Le jeudi 23 janvier 2020, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

Démission de M. Georges SPADAVECCHIA

Par lettre reçue en Mairie le 6 janvier 2020, Monsieur Georges SPADAVECCHIA a démissionné de son poste de conseiller municipal. De ce fait, M. le Maire reprend l'ensemble de ses délégations et assure de fait la Présidence de sa commission.

Liste des marchés conclus en 2019

La liste des marchés conclus en 2019 est remise aux membres du Conseil municipal.

Fusion de la MEL avec la communauté de communes de la Haute Deûle

Par arrêté préfectoral du 25 octobre 2019, il est créé, à compter du 14 mars 2020, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles, issu de la fusion de la Communauté de communes de la Haute Deûle et de la Métropole Européenne de Lille.

Un arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2019 fixe, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges du conseil métropolitain de la métropole issue de cette fusion. 188 sièges sont répartis selon la population des communes. Wambrechies dont la population s'élevait au 1^{er} janvier 2019 à 10 539 habitants, obtient 1 siège.

Affaire METBACH – information CM du 23 janvier 2020

Une procédure a été engagée contre Monsieur Metbach pour divers travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme et en contradiction avec les prescriptions du PLU.

Après sa condamnation par le Tribunal Correctionnel le 15 juin 2017, il a fait appel.

Le 5 février 2019, la Cour d'Appel de Douai a confirmé le jugement.

Monsieur Metbach a ensuite formé un pourvoi auprès de la Cour de Cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel de Douai.

Ce pourvoi sera examiné par la Cour de Cassation le 18 février prochain et l'arrêt devrait être rendu fin mars prochain.

20/01 RUE D'YPRES – PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 1232 – VENTE A LA SOCIETE SLY IMMOBILIER

Par délibération n° 18/44 en date du 28 juin 2018, le Conseil municipal a accepté le legs de Monsieur Julien BERTOUX, à savoir notamment une maison située 459 rue d'Ypres, parcelle cadastrée section B n° 1232 d'une surface de 98 m² dont la ville est devenue propriétaire à concurrence d'un dix-huitième.

Un mandat de vente a été signé en date du 13 mai 2019 autorisant toute offre d'achat au prix payable comptant de 115 000 €.

Le conseil municipal, **par 23 voix pour et 1 abstention** :

- autorise la vente de la maison sise 459 rue d'Ypres cadastrée section B n° 1232 d'une superficie de 98 m² au profit de la société SLY IMMOBILIER pour un montant de 115 000 €, payable comptant en totalité au jour de l'acte authentique de vente.
- autorise M. le Maire à solliciter Maître Virginie PLANCHON, Notaire à WAMBRECHIES, afin d'établir l'acte notarié. Les frais de notaire ainsi que le montant des émoluments de négociation dûs à l'office notarial seront à la charge de l'acquéreur
- autorise M. le Maire à signer le compromis de vente puis l'acte de vente ainsi que tous actes devant intervenir dans ce contexte.

20/02 CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE – AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Par délibération n° 19/06 en date du 24 janvier 2019, le Conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie et a autorisé M. le Maire à signer la convention de prestation de service mutualisé.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n° 19 C 0692 du 11 octobre 2019, ce service est prorogé d'un an afin de se caler sur le calendrier de la quatrième période du dispositif national qui a été prolongé d'une année par l'Etat.

Afin de garantir un prix fixe de vente des CEE sur l'ensemble de la période, la MEL a prolongé d'un an le contrat avec le délégataire SONERGIA. L'offre de prix négocié et garanti à 6,5 € est maintenu jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** :

- acte le prolongement d'un an de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, soit jusqu'au 31 décembre 2021
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer avec la Métropole Européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé
- autorise la commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement

20/03 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2020

Cette délibération fera l'objet d'un affichage ultérieur.

20/04 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2019, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, modifie les AE/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2020, crée une AE/CP pour les nouveaux marchés d'assurances signés en 2019 pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et une AE/CP pour la location du duplicopieur pour 5 ans à compter de mars 2020.

20/05 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2019, le Conseil Municipal, **par 18 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention**, modifie les AP/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2020.

20/06 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Trésorier Principal de SAINT ANDRE LEZ LILLE a dressé la liste des pièces à présenter en non valeur à la date du 10 décembre 2019.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2343-1, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- accepte d'admettre en non valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier Principal de Saint André s'élevant à 2 512.57 €
- précise que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

20/07 COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET DE GESTION DE LA FOURRIERE – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus.

Ce rapport présente le bilan du syndicat ainsi que le compte administratif pour l'année 2018.

20/08 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – EXERCICE 2018

Ce rapport a été adopté par le Conseil métropolitain du 11 octobre 2019, après consultation de la Commission Consultative des usagers des services publics locaux.

Conformément aux articles L2224-17-1 et D2214-3 du CGCT, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

20/09 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2018

Ce rapport a été adopté par le Conseil métropolitain du 11 octobre 2019, après consultation de la Commission Consultative des usagers des services publics locaux.

Conformément aux articles L2224-17-1 et D2214-3 du CGCT, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.